

L'Écho de Paris (Paris. 1884)

■ L'Écho de Paris (Paris. 1884). 12/01/1899.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

ANNONCES, RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
M. M. LAURANCE, CHEF ET C^o, 6, place de la Bourse
et dans les bureaux de L'Écho de Paris
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Publicité de première et deuxième page exclusivement aux bureaux de « L'ÉCHO DE PARIS », 2, rue Taitbout

Une Nouvelle Enquête DE NOUVEAUX JUGES

Le vendredi 6 de ce mois, par lettre adressée au premier président, j'avais demandé un supplément d'enquête et offert de déposer sur faits nouveaux.

J'ai donné ma démission le 8, après midi, sans avoir obtenu de réponse. Ma déclaration a paru le 9 au matin, et ce même jour, à quatre heures du soir, M. le premier président m'a convoqué pour recueillir mon témoignage. Dans une dépêche jointe, M. le garde des sceaux « s'étouffait » que je n'oussais pas fait une déclaration complète des le premier jour, c'est-à-dire le 28 décembre. J'aurais pu répondre respectueusement — au ministre qu'il est difficile de signaler en décembre des faits dont on n'a connaissance qu'en janvier; je me bornai à décliner l'invitation. Mes motifs étaient les suivants: sans doute, je ne suis pas encore remplacé, mais j'ai quitté mon service et en fait je n'appartient plus à la cour. Dès lors je n'ai plus à y retourner sur convocation hiérarchique, pour figurer dans une enquête à laquelle on a conservé son caractère d'ordre intérieur. Second motif: j'estime que l'enquête de M. le premier président n'a pas répondu, malgré mes efforts, aux besoins et aux circonstances; qu'il fallait, non pas cantonner les recherches et rapetisser les faits, mais faire grand et large pour sauver la dignité de la magistrature et rendre impossible un Arrêt qui serait capable de tuer à jamais le respect de la justice. Or, si je m'étais résigné à revenir plus ou moins sur ma démission pour déposer de nouveau dans une enquête dont le caractère avait motivé mon départ, je couvrais celle-ci par une adhésion formelle; cela pouvait convenir à d'autres, non à moi.

Troisième motif: au moment où je recevais la convocation du premier président, quelques amis m'apportaient un article de la Patrie, reproduit par le Temps, et qui contenait sur mon compte les appréciations les plus déshonorantes et les plus hostiles de M. le ministre de la justice. Comme cette sévérité de mon chef supérieur ne pouvait avoir d'autre cause que mon ardent désir de faire la lumière, j'en conclus qu'il serait malséant d'aggraver les mécontentements par une aggravation d'efforts, et que ma place n'était plus à cette enquête ainsi comprise.

D'ailleurs, je vous le demande, de quel poids eût pesé mon témoignage aux yeux de mes chefs? M. le garde des sceaux ne me considère-t-il pas comme une quantité négligeable de la magistrature, malgré mes vingt-neuf ans de services et mes cheveux gris? Voici, en effet, ce qu'il a dit de moi au rédacteur de la Patrie: « Je ne connais pas M. Quesnay de Beaurepaire; je ne l'ai jamais vu. J'ignore totalement quelles sont ses intentions. Il donne sa démission; c'est bien. Nul ne peut l'en empêcher. » Un autre, moins discipliné que moi, pourrait trouver inhumaine cette façon de parler de la démission d'un magistrat de mon grade, qui brise sa carrière par esprit de justice et qui demain va solliciter un emploi pour vivre. Un autre moins discipliné pourrait s'étonner que l'état-major de la République se vante en 1893 de ne pas connaître ce Quesnay de Beaurepaire qu'il adulait et traitait de sauveur en 1889; mais je sais bien, moi, qu'on ne doit jamais discuter avec ses chefs, et qu'il faut toujours s'incliner avec un respectueux silence devant leurs actes. Ainsi ferai-je. Néanmoins il est loisible au plus soumis de régler sa conduite sur les manifestations qui éclairent: voilà la troisième motif pour lequel je n'ai pas voulu retourner à l'enquête officielle faite par ordre de M. le garde des sceaux.

Je tiens à constater qu'en usant de mon droit en l'occurrence, je n'ai en rien manqué aux convenances et n'ai mis en doute la bonne foi de personne. Cela étant, comme je n'entendais pas que mon refus de déposer à la cour put profiter aux magistrats que je crois coupables, j'ai adopté le parti de me tourner vers l'opinion publique, et je vais lui soumettre ma déclaration complémentaire. Tout le monde verra que j'entends, cette fois, briser le cadre d'une enquête timide faite dans les petits coins, et que je réclame l'enquête véritable, celle qui permettra de savoir si la majorité de la chambre criminelle est ou non partielle, si elle est oui ou non digne de rendre l'arrêt attendu par le pays.

J'ai écrit hier que M. Lœw avait choisi comme rapporteur M. Bard, qui était au huitième rang sur la liste des conseillers, au lieu de désigner le doyen de la chambre. Je demande que l'enquête porte sur les faits suivants: ce choix, fait dans une affaire exceptionnellement grave, n'est-il pas contraire à tous les précédents? M. Bard n'était-il pas connu, dès cette époque, pour ses attaques contre l'arrêt du conseil de guerre?

II. Lors des incidents et des divisions de l'instruction, M. le président Lœw n'a-t-il pas toujours désigné comme rapporteurs des magistrats acquis d'avance à la cause de Dreyfus?

III. L'affaire était circonscrite dans les termes de la question de droit qui se formule ainsi: Y a-t-il révélation nouvelle de faits qui existaient dès 1894, et qui, connus des juges de 1894, les auraient conduits à rendre un arrêt d'acquiescement? Je demande si l'instruction à laquelle M. Lœw a présidé n'a pas été conduite dans le sens d'un *bill d'innocence* immédiat, et dans le sens de la réhabilitation d'un des témoins, le sieur Picquart.

IV. Alors que la chambre criminelle recueillait les dépositions des anciens ministres de la guerre, M. Lœw n'a-t-il pas manifesté, après l'audition de ces témoins, et spécialement des généraux, des sentiments d'hostilité et d'aversion qui

ont vivement blessé certains magistrats présents?

V. Au nombre des témoins a figuré un ancien officier mis en réforme (pour intempérance, je crois), et qui a donné libre cours à sa raucune en attaquant vivement l'état-major. A la suspension d'audience qui a suivi, M. le président Lœw n'a-t-il pas exprimé sa satisfaction et son approbation dans des termes qui ont profondément affligé certain magistrat de sa chambre?

VI. M. le président Lœw, en interrogeant des chefs supérieurs et des officiers de l'armée attachés au ministère, ne les a-t-il pas, à plusieurs reprises, questionnés, dérotés ou interrompus par des procédés d'instruction qui révélaient le parti pris?

Les six points énumérés ci-dessus sont à ma connaissance personnelle. Ceux qui suivent se réfèrent à des bruits persistants recueillis au Palais et qu'il est nécessaire de contrôler et de vérifier, aussi bien dans l'intérêt des magistrats visés que dans celui de la justice.

VII. L'agent de la Sûreté qui veillait sur le témoin Picquart pendant les deux semaines que celui-ci a passés au Palais aurait constaté qu'en certains endroits où Picquart échappait aux regards il était rejoint par un magistrat, et que le temps écoulé l'amenait à croire à un conciliabule prémédité.

VIII. M. le président Lœw, avant ou après ses séances, aurait eu, hors du Palais, de fréquentes conférences avec M. Leblos, ami de Picquart et de la famille Dreyfus.

IX. M. le conseiller Dumas, chargé par M. Lœw d'une partie de l'instruction, aurait eu, hors du Palais, de fréquentes conférences avec des parents et des amis de Dreyfus.

X. M. le général Chanoine aurait des renseignements intéressants à fournir sur les procédés d'instruction de M. le président Lœw.

Et, d'autre part, cet officier général, parlant à M. le premier président de la cour de cassation d'une communication possible du dossier secret à la chambre criminelle, aurait reçu cette réponse: « Vous communiquerez tout ce que vous voudrez, ce sera peine perdue; leur siège est fait, ils iront jusqu'au bout. »

(Si ce n'est pas là le texte de la réponse, c'en est le sens.)

En admettant que la réponse ci-dessus ait été réellement faite, il y aurait lieu d'entendre comme témoin M. le premier président Mazeau, car il n'est pas admissible que le chef de la Compagnie ait parlé en ces termes de ses collègues sans connaître des faits très graves à leur charge.

Voilà l'Enquête telle que je la conçois: la chambre criminelle est soupçonnée? Cela suffit pour que l'on pénètre jusqu'au fond de la chambre criminelle, afin de savoir si elle est indigne ou si elle est calomniée. Je n'ai jamais admis qu'on procédât différemment. Les magistrats doivent jouir de toute leur autorité morale, le respect de leurs arrêts est à ce prix. Lorsque la question de partialité est soulevée, tout doit s'arrêter jusqu'à ce qu'elle soit résolue. Ce qui me dépasse, c'est qu'on ne veuille jamais, de notre temps, envisager les choses de haut, sous leur aspect général. Voyons! qu'on réplique la situation par n'importe quel moyen empirique, l'arrêt ne convaincra personne si MM. Lœw, Bard et Dumas participent au vote sans avoir été innocents au préalable. Dans l'état actuel, ils sont et demeureront suspects. Alors on dira partout que la magistrature et le ministre de la justice cachent et protègent des coupables au sein des compagnies judiciaires; ce sera la fin!

À l'inverse, si le gouvernement et la cour procèdent énergiquement, sans acception de personnes et dans l'intérêt de la vérité, notre magistrature se relèvera, plus grande que jamais, étant restée pure dans l'opinion au prix d'une amputation nécessaire.

Je sais bien qu'on a procédé à une enquête, mais elle est inacceptable dès lors qu'elle n'a été que partielle.

Les partisans de Dreyfus soutiennent qu'elle n'a rien produit? Allons donc! C'est en vain qu'on essaie de rire « des grogs chauds et autres misères »; ce qu'il faut considérer, c'est le faisceau de faits légers en apparence, qui révèle un parti pris, exclusif de l'idée de justice. Prendre Picquart pour allié, c'est avoir Dreyfus pour client: on n'est plus le juge.

Telle est la portée des « grogs chauds et autres misères ». Ce n'est pas tout: lorsqu'on appartient à la cour suprême, les moindres démarches ont leur valeur et les moindres mots leur importance; et lorsqu'on fait ce qui ne s'est jamais vu à la cour de cassation, à la même époque, c'est qu'on a enfreint la loi écrite ou la loi morale.

Si l'enquête élargie à tant donné, que ne donnera pas la grande enquête! C'est cette dernière que je réclame pour l'honneur de la robe que m'avait léguée mon père et que j'ai portée si longtemps. L'opinion publique l'exige, sa nécessité s'impose.

Ne touchez pas à l'arrêt d'un conseil de guerre, ne touchez pas à l'autorité de la chose jugée, sans que l'impartialité du juge soit certaine, et sans que la légalité soit respectée.

J'en appelle à tous les dreyfusistes de bonne foi: ils doivent se joindre à moi pour réclamer des magistrats indisputés et une décision indiscutable. Désirer autre chose, c'est aspirer aux ténébres.

Il faut que la France entière s'incline devant l'arrêt et désarme: notre sécurité nationale est à ce prix.

Je me tourne encore vers les partisans de l'innocence de Dreyfus, avec la loyauté qu'on doit à ses adversaires, et je leur dis: Répudiez MM. Lœw et autres qui vous servent trop pour ne pas vous desservir; acceptez à leur place des magistrats sans opinion préconçue, vertueux esclaves du Droit... Je leur dis encore: Les quinze membres de la chambre criminelle ont été divisés et troublés, ils ont fait naître autour d'eux un malaise général; acceptez à leur place la cour de cassation tout entière. On ne peut nier que les quarante-neuf magistrats les plus élevés de France

offrent plus de garanties qu'une chambre ébranlée par ses divisions. Ils nous donneront, aux uns comme aux autres, cette confiance et cette sécurité nées de leur nombre, de l'assemblage de leurs lumières, de la diversité de leurs idées et de leur origine...

Si les dreyfusistes — que j'invoque opposent de la résistance à ce projet, c'est qu'ils aiment l'ombre et la faveur, et je les considère alors comme ayant fait l'aveu du crime de leur ami.

Il nous faut l'enquête et le déplacement de la compétence.

L'enquête, puisqu'il s'agit de l'honneur de la cour, ne peut être faite que par la cour elle-même. Que les cinq plus anciens membres soient chargés d'y procéder; tout le monde se taira devant leurs conclusions.

Le déplacement de la compétence, lui, ne peut être opéré que par une loi. Je n'ai rien à dire sur ce point qui n'est plus de mon domaine. Je puis cependant ajouter que s'il y a une loi à édicter pour le triomphe de la justice, c'est au ministre de la justice qu'il appartient de la proposer.

QUESNAY DE BEAUREPAIRE.

Nous publierons DEMAIN matin une nouvelle communication de M. Quesnay de Beaurepaire.

ÉCHOS

Observations-météorologiques de l'Écho de Paris du 10 janvier:
Temp. plus basse, à 12 h. ... 5.4 au-dessous
— à 7 h. du matin ... 8.1 —
— à 2 h. du soir ... 12 —
— à 9 h. du soir ... 7 —
— à minuit ... 6.4 —
— plus élevée, à 2 h. ... 16.1 —
— moyenne de la journée ... 8.7 —
— sup. à la normale de ... 5.7 —

Temps probable pour aujourd'hui: Nuageux, averses. Temp. douce.
De Monaco: Matin 8 h. ... 13 —
Midi ... 15 —
Beau.

LA POLITIQUE

M. Brisson a eu raison de poser sa candidature à la présidence de la Chambre. Il sait et tout le monde sait avec lui maintenant ce que la Chambre pense de son attitude.

Nous étions, pour notre part, fixés avant l'épreuve d'hier, comptant sur le bon sens des représentants. Il suffisait, d'ailleurs, de prendre contact avec ceux qui revenaient de leurs circonscriptions pour être convaincu que le résultat serait encore plus décisif qu'on ne le pouvait supposer.

La leçon de cette élection, leçon sévère puisque M. Brisson n'a obtenu que 187 voix contre 323 à M. Deschanel, est, en effet, celle-ci: le pays, lassé d'une agitation qui ne sert qu'à compromettre la sécurité de la France, repudie les hommes qui n'ont su que la prolonger par leur faiblesse ou leur complaisance.

Voter pour M. Brisson, c'était donc approuver ses actes de président du conseil et en même temps accepter les agissements de la chambre criminelle de la cour de cassation.

Dans ces conditions, même parmi ses anciens amis, M. Brisson devait trouver des adversaires, parce qu'à l'heure grave où nous sommes, au-dessus de toutes les considérations, chacun envisage les responsabilités qu'il a devant le pays.

Et le pays, qui oserait le nier? est plus que jamais résolu à protester contre toutes les tentatives qui ont pour but de désarmer la Patrie.

PERTINAX

De Saint-Petersbourg: L'empereur a conféré des décorations aux membres de la délégation de l'École de Saint-Cyr qui assistent aux fêtes du centenaire des cadets de l'empereur Paul. Le commandant Souchet a reçu l'ordre de Sainte-Anne 2^e classe avec brillants; le capitaine Deguet l'ordre de Saint-Stanislas 2^e classe; le sergent-major Trochard, la médaille de Sainte-Anne, et l'ébève Laland, une médaille en argent avec le ruban de Saint-Stanislas.

De Vienne: L'empereur d'Autriche a nommé, par une lettre autographe, le prince Emmanuel, duc d'Aoste, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or.

On sait que les chevaliers de cet ordre peuvent être nommés, les uns par la reine régente d'Espagne, les autres par l'empereur d'Autriche.

M. Lockroy, ministre de la marine, accompagné de M. Ignace, directeur du cabinet civil, du commandant Darrieus, sous-chef d'état-major, et du lieutenant de vaisseau Bérard, secrétaire particulier, est rentré hier matin à Paris, venant de Marseille.

Le comte Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, qui avait dû s'aller à la suite d'un refroidissement et dont la santé avait, un moment, fortement inquiété son entourage, se porte à présent beaucoup mieux.

Les médecins qui le soignent ne publient plus de bulletin de santé; le malade recommence à s'alimenter; dans la journée, il s'entretient avec les personnes qui continuellement restent à son chevet; bref, sa famille paraît, aujourd'hui, persuadée que la verte vieillesse de l'illustre malade finira par triompher.

M. Max Radiguet, dont les obsèques seront célébrées aujourd'hui à Landerneau, descendant d'une famille d'exilés irlandais qui développa l'industrie linière en Basse-Bretagne. Il se nommait Maximilien O'Dogherty-Radiguet, il était marquis de Clarence et apparenté aux princes d'Ulster.

M. Radiguet fut successivement secrétaire des amiraux Dumont d'Urville et Dupetit-Thouars, et de M. de Las-Cases, pendant la mission que ce dernier accomplit à Saint-Domingue.

M. Radiguet est l'auteur de plusieurs ouvrages: *Souvenirs de l'Amérique espa-*

gnole, *Les Derniers Sauvages et A travers le Brésil*. Il a aussi publié, dans des revues, des poèmes et des travaux critiques.

Parlant couramment le bas-breton, M. Radiguet a composé en cette langue des poésies très intéressantes.

Artiste, il a donné de nombreuses *Scènes bretonnes* aux journaux illustrés.

M. Radiguet avait été, au collège de Lorient, le condisciple de MM. Jules Simon et Audren de Kerdel.

À la Compagnie P.-L.-M. M. Picard, l'éminent chef de l'exploitation de la Compagnie, résignera, en avril prochain, ses hautes et délicates fonctions.

C'est M. Mauris, ingénieur en chef adjoint à la direction, qui succèdera à M. Picard.

M. Berquet remplacera M. Mauris et, enfin, M. Margot prendra le poste de M. Berquet.

La mise en vente de la bibliothèque de M. de Chevrière aura lieu samedi prochain à l'Hôtel Drouot, salle 10.

M. A. Durel, libraire-expert, remplira les commissions des personnes qui ne pourraient assister à la vente de cette remarquable collection de beaux livres sur la chasse, la pêche, l'équitation, l'agriculture, l'arboriculture, l'horticulture, la viticulture, la vie à la campagne, et qui comprend encore nombre d'ouvrages de littérature.

Lui écrire: 21, rue de l'Ancienne-Comédie.

On sait que les Portugais ont fêté l'an dernier le quatrième centenaire de la découverte de l'Inde par Vasco de Gama.

A cette occasion, les Français décorés d'ordres portugais et appartenant aux académies ou sociétés savantes portugaises viennent de former un comité dont le président est le marquis de Croizier. Ce comité a pour objet d'adresser au roi et à la reine de Portugal, avec un album en vélin sur lequel figureraient les noms des souscripteurs, un don pour l'un des établissements charitables placés sous le patronage de la reine.

Le livre du jour est la *Danseuse de Pompéi*, le nouveau roman de Jean Berthelot, où revit toute la grâce amoureuse de l'antiquité. Le peintre Pierre Gusman a dessiné de piquantes illustrations pour ce volume qui sera la joie des lettrés, des artistes et des savants.

Petite question de prononciation. D'ordinaire, chez nous, — sauf erreur, — on prononce le nom de Metternich avec le son final dur et sec: Metter-nick.

Or, dans le *Roi de Rome*, donné hier au Nouveau-Théâtre, M. de Max, qui joue le rôle du duc de Reichstadt, a prononcé à diverses reprises avec le son doux et traînant: Metter-niche.

Cela a paru quelque peu étrange et maniéré. M. de Max est Roumain, il est vrai, et peut-être a-t-il prononcé le mot à la manière de son pays, voisin de l'Autriche.

N'est-il pas curieux que la prononciation d'un nom aussi connu soit si mal fixée? Voilà un bon problème à résoudre pour notre excellent oncle.

C'est le 5 avril prochain que commenceront les grands concours internationaux du tir aux pigeons de Namur. Pour offrir les mêmes attrait qu'à Monte-Carlo, la direction du Cercle des Étrangers de Namur vient de fixer le montant du grand-prix à la somme de 20,000 francs.

À la Sorbonne. Parmi les cours libres qui intéressent le public intellectuel et mondain, citons celui de notre confrère Albert Le Roy, docteur ès lettres, sur la littérature sentimentale.

Il ouvrira le mardi 17 janvier, à trois heures et demie, et sera consacré cette année à J.-J.-Rousseau et aux origines du romantisme.

Pour se guérir et se préserver des rhumes, toux, bronchites, catarrhes, asthmes, phthisie, pour se fortifier les bronches, l'estomac et la poitrine, il suffit de prendre à chaque repas deux Gouttes Livoniennes de Trouette-Perret.

L'ampleur des appartements, l'exceptionnelle situation en plein quartier mouvementé, une table et une cave renommées, enfin l'entente complète de la plus parfaite hygiène, font de l'hôtel Noailles, à Marseille, le premier du genre.

NOUVELLE A LA MAIN

Au Palais. Savez-vous comment on a surnommé le conseiller à la cour de cassation qui porte lui-même et spontanément des grogs aux témoins de l'enquête Dreyfus? — Le Bard-Automatique!

LE NAIN JAUNE.

DIALOGUE

Entre un Anglais et une Française (EN 1778) (1)

LE LORD EASY. — Il est donc vrai, Madame, que l'ambassadeur du Roi très chrétien va quitter Londres et que me voilà dans la nécessité de renoncer à Paris et à l'honneur de votre amitié.

LA MARQUISE DE LA PALINURE. — Vous m'en voyez dans la dernière affliction et je ne puis en vérité concevoir comment deux peuples qui s'estiment peuvent nourrir l'un contre l'autre des desseins homicides et perdre assez le sentiment pour songer à armer Mars contre Neptune.

LE LORD EASY. — C'est, Madame, que les Français sont des mutins qui ne sauraient demeurer en repos. D'ailleurs, leur caractère frivole...

LA MARQUISE. — Je vous arrête ici: parce que vous avez connu quelques écervelés, de ces marquis comme Boissy les a dépeints dans son *Français à Londres*, vous vous autorisez de cela pour accuser la nation de légèreté. Mais considérez, je vous prie, que les arts les plus frivoles

sont les mieux payés en Angleterre: les chanteurs et les danseurs ne font de véritables fortunes qu'à Londres. Les Français aiment les arts parce qu'ils en ont le génie, mais ils ne s'aviseront jamais de rendre à des comédiens des honneurs qui ne sont dus qu'aux héros et l'on ne voit pas à Saint-Denis, parmi les sépultures de nos rois, des tombeaux d'acteurs et de comédiennes, comme il en est à Westminster.

LE LORD. — Cela est vrai: pourquoi cependant nous avoir emprunté le goût des chevaux de course et des paris? Vous prenez toutes nos modes, depuis la per rugueuse jusqu'aux jardins. Vous bouleversés nos parterres pour imiter la simplicité naturelle de nos parcs.

LA MARQUISE. — Ne fîtes-vous pas d'autres bouleversements qui furent de conséquence lorsque, emprisonnant vos rois, faisant mourir l'un d'eux sur l'échafaud pour rappeler son fils dont vous deviez bientôt après proscrire la famille, vous vous montrâtes le peuple le plus inquiet et le plus turbulent?...

LE LORD. — On ne saurait vous faire un semblable reproche et vous supportez sans vous plaindre dans votre gouvernement des abus si intolérables que nous ne saurions même nous en faire une idée.

LA MARQUISE. — C'est que nous mettons notre vanité à obéir à la race des rois la plus ancienne, tandis que celles de vos dynasties sont innombrables. Notre nation est celle de l'Europe qui, depuis son établissement, a souffert le moins de révolutions et de troubles intérieurs. Et l'on vient après cela nous taxer de frivolité! La vérité, mon cher lord, c'est qu'on juge les Anglais et les Français comme on juge communément les individus dans la société, sur l'extérieur qui trompe si souvent. Les gens gais passent facilement pour des évaporés, les gens taciturnes se font à peu de frais une réputation de sagesse. Nous sommes gais.

LE LORD. — Et nous, nous mourons du spleen. Il est vrai que vous avez la plus brillante humeur et que nous devons traverser le détroit pour voir des gens heureux. Le plaisir nous appelle ici, l'inclination nous y retient. — Pourquoi faut-il?...

LA MARQUISE. — Pourquoi faut-il qu'un peu d'envie se mêle à cette inclination et en corrompe la douceur? N'avez-vous point des qualités solides et le pays le plus riche?...

LE LORD. — Sans doute qu'il est riche. On paye, en Angleterre, deux fois plus d'impôts qu'en France!

LA MARQUISE. — Voilà une supériorité que je ne convoite pas. Cependant cela ne fait pas que vous soyez mieux gardés. Aux environs de Londres, les voleurs attaquent et dépouillent chaque jour les passants et les voyageurs; nous parcourons nos villes, nous voyageons jour et nuit sans rencontrer d'autres aventures que celles inspirées par la galanterie ou les jeux.

LE LORD. — La galanterie et les jeux! Ah! sur ce pied-là, Madame, vous êtes nos maîtres et vous ne vous piquez point d'austérité.

LA MARQUISE. — Les Anglais disent beaucoup de mal de nous, même en temps de paix; cependant ils emploient plus de la moitié de leurs journées à manger et à boire; les Français, au contraire, passent, avec les Italiens, pour les hommes les plus sobres de l'Europe. Mais, Monsieur, ce n'est point mon dessein de vous quereller. Considérons plutôt que c'est sur de semblables préjugés qu'on est arrivé à se persuader chez vous qu'il n'y avait rien de si contraire à l'esprit et à l'intérêt de votre peuple que les Français qui en sont cependant bien éloignés. Malgré cela, voilà que des fureurs s'allument qui sont peut-être les premières torches d'une guerre fratricide. Ah! si la sensibilité, si la raison avaient encore quelque pouvoir sur le cœur des hommes...

LE LORD. — Vous me voyez, Madame, pénétré de douleur; mais enfin l'alternative n'est pas douteuse et si vous soutenez les rebelles de Philadelphie nous ne pouvons éviter une rupture déclarée, tandis que si vous les abandonnez leur accordement avec la métropole est certain et quelle menace pour la liberté des mers!...

LA MARQUISE. — Bon Dieu! voilà de la politique et vous ne songez pas que je suis à ma toilette. Où poserais-je, à votre goût, cette discrète?

LE LORD. — Eh! Madame, je ne sais!

LA MARQUISE. — Voulez-vous que, comme Mme de Pompadour, j'indique par des mouches les positions des troupes ou des escadars? car elle le fit et M. le maréchal d'Estrees, qui reçut ce plan de campagne, en pensa mourir de dépit.

LE LORD. — Parbleu! Madame, si les femmes de France emploient des armes semblables, il ne faut plus songer à nous défendre et notre défaite est certaine.

LA MARQUISE. — Pour un sévère Breton, vous n'êtes pas un trop maladroite cajoleur. Mais, tout de bon, dites-moi, votre roi a-t-il résolu de nous ruiner sans retour? S'il en est ainsi et qu'il en ait le moyen, il faut qu'il poursuive une entreprise si affreuse, mais s'il doit conclure la paix un jour, à quoi auront servi tant de millions dépensés et d'existences finies pour donner matière à quelque traité qui sera violé plus tard par un vainqueur heureux? Si les hommes n'étaient pas si fous, ils ne se feraient la guerre que de la manière que les femmes se la font entre elles.

LE LORD. — A coup d'éventail et de beauté?

LA MARQUISE. — C'est cela, Monsieur. Mais puisque vous êtes décidé de vous embarquer à Boulogne, ne manquez pas, au moins, de dire à vos compatriotes que l'on ne les redoute pas non plus et que toute notre fortune n'est pas dans ces murailles de bois que la Pythie conseilla aux Athéniens, voulant les persuader par là de se confier à leurs vaisseaux. Les royaumes immenses que votre Compagnie des Indes possède sont situés sur terre ferme et ne croyez nullement que vos possessions africaines ne puissent être à l'abri du galop de nos cavaliers. Monsieur le duc de Lauzun me disait l'autre jour...

Mais vous me feriez trahir un secret d'État.

LE LORD. — Monsieur de Lauzun s'occupe de politique et de guerre!... N'a-t-il point assez à faire avec l'amour?

LA MARQUISE. — Eh! Monsieur, croyez-moi, les Français trouvent le temps pour tout... FRANÇOIS DE NION.

L'Écho de Paris commencera très prochainement la publication d'un roman inédit:

VILLA TRANQUILLE

PAR ANDRÉ THEURIET

de l'Académie française

VILLA TRANQUILLE est une étude très documentée des mœurs provinciales en même temps qu'un drame d'amour et de passion. L'éminent romancier y a décrit avec autant de délicatesse que de force ces orages insoupçonnés qui éclatent soudain dans le calme milieu de la province et qui en troublent douloureusement l'apparente quiétude. Rien de plus émouvant que cette tragédie intime, encadrée dans les admirables paysages des Alpes de la Savoie.

SOUVENIRS

PAR NESTOR

La mort de mon ami, M. Edouard Hervé, a évoqué, mélancoliquement, le souvenir de ma jeunesse. Pendant ses obsèques, très recueillies, encore que l'impression en fut gâtée par la mise en scène trop moderne de nos églises sans mystères, éclairées par des bécasses Auer, je me voyais avec lui, à vingt ans, dans mon jardin, devisant sous une treille, au dessert d'un déjeuner allongé par la causerie. Nous nous disions nos ambitions qui, ni pour lui ni pour moi, ne furent réalisées. Les miennes, je dois l'avouer, étaient peu multiples et flottantes. Les siennes étaient fixes et restèrent immuables. Il avait vocation d'homme d'État. Son énergie et sa volonté, qui étaient grandes, furent mises au service de cette vocation. Néanmoins son vœu resta stérile. Non que sa vocation fût une fausse vocation, une de ces illusions qu'on se fait parfois sur ses propres mérites et qui créent tant de fruits secs? Il avait toutes les qualités nécessaires à l'emploi qu'il eût voulu tenir dans son pays; et, chose plus rare, ces qualités étaient reconnues de tous. Nous étions tellement convaincus qu'Hervé était fait, pour être ministre ou ambassadeur que, dans la camaraderie qui le liait avec nombre de jeunes gens de notre âge, l'entraînait comme une nuée de respect. Son habitude de vie, d'ailleurs, son *habitus corporis*, avait déjà de la gravité, tempérée par beaucoup de grâce. La courtoisie fut vraiment, chez lui, une vertu sociale, qu'il posséda et pratiqua dès les premiers jours de sa vie. Néanmoins, ne pour les grandes affaires publiques, préparé fortement à y prendre part, Hervé resta simple journaliste; et, quoique des premiers dans ce noble métier, il eut toujours quelque regret de ne pas pouvoir le quitter. On a dit de lui que sa vie avait été comparable à celle de quelque prêtre fervent, ayant reçu tous les ordres, passé par tous les grades et qui mourait avant d'avoir pu dire la messe...

Ce groupe de jeunes gens dont Hervé faisait partie vers 1860, où il avait des amis, dont j'étais (j'aime à m'en souvenir, car notre intimité fut charmante et sans nuage), et des camarades qui ont presque tous marqué dans la politique ou les lettres, ce groupe était très nombreux et très divers. La politique d'opposition à ceci de très agréable qu'elle rapproche les gens d'opinions et d'origines les plus variées. Et nous étions tous des opposants résolus à l'Empire dictatorial. Le *Courrier du Dimanche*, où Hervé débuta d'abord et où il fit une admirable campagne en faveur de la liberté de la presse, très malmenée par M. de Persigny, était le journal le plus amusant du monde. Orléanistes, *stathouderistes*, républicains modérés, républicains radicaux, nous étions tous amis. Ah! la belle espérance dans nos cœurs! La belle humeur dans nos esprits! Nul ne doutait de la venir. République parlementaire ou royauté constitutionnelle, la France allait retrouver la liberté; et, dans notre patrie heureuse, il y avait de beaux rôles

